

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 D 01980

Numéro SIREN : 844 914 903

Nom ou dénomination : FB12

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 1579



SBG AUDIT

Commissaire aux comptes

Compagnie nationale des commissaires aux comptes

Ressort de la Cour d'Appel de Nîmes

45 rue Gilles Roberval

30900 Nîmes

RCS Nîmes 819 245 358

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société FB 12,
société civile, en société par actions simplifiée**

FB 12

Société civile au capital de 3.901.000 euros

Siège social : 12 TER Rue de Chambourcy – 78300 POISSY

844 914 903 RCS VERSAILLES

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 16 janvier 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la situation intermédiaire, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'avantage particulier.

Nîmes, le 18 janvier 2024

Le Commissaire à la transformation,

SBG AUDIT

DocuSigned by:

7D9E232DC9074C8...